



Signes conventionnels

Complément à la topographie - Point

- ▲ Bâtiment
- ▲ Bâtiment en construction
- ▲ Bâtiment en ruine
- ▲ Maison mobile
- ▲ Centre de ski alpin
- ▲ Camp de camping
- ▲ Hydrobase
- ▲ Mine à ciel ouvert
- ▲ Bâtiment à bois
- ▲ Décharge
- ▲ Réacteur nucléaire - Point
- ▲ Pont
- ▲ Réseau routier - Ligne
- ▲ Réseau hydrographique
- ▲ Réseau électrique
- ▲ Réseau résoutier
- ▲ Autoroutes
- ▲ Complément au Réseau routier

Infrastructures - Ligne

- ▲ Voie ferrée
- ▲ Ligne de transport d'énergie
- ▲ Autre
- ▲ Courbes mâtresses
- ▲ Courbes isométriques
- ▲ Cadastre - Ligne de cadastre
- ▲ Cadastre - Ligne de bornage
- ▲ Cadastre - Ligne de lot
- ▲ Cadastre - Ligne de complément
- ▲ Tré des coordonnées MTM
- ▲ Hydrographie - Surface
- ▲ Réseau hydrographique

Légende des possibilités agricoles des sols

CLASSES

La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.

Le classement repose sur les postulats suivants:

- Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.
- Le terrain qui nécessite des améliorations (y compris le drainage), que l'exploitant peut réaliser lui-même, est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.
- Le terrain qui nécessite des améliorations dépasse les capacités de l'exploitant en classe d'après les limitations actuelles.
- On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emplacement ou de l'étendue des exploitations, du mode de fertilisation, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.
- Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.
- Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.
- Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.

- Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés, ils retiennent bien l'eau et l'azote naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'obtenir une productivité élevée à un rendement élevé pour un coût élevé de grande culture.

CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS OU UN RESTREIGNEMENT QUE L'ON PEUT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.

- Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variée de rendement élevée à élevée pour un coût élevé de grande culture.

CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES OU UN RESTREIGNEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.

- Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'opération, du travail de préparation du sol, d'ensemencement et de récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité possible ou modérée élevée pour un coût élevé de grande culture.

CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS OU UN RESTREIGNEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.

- Les limitations dans cette classe sont très exigeantes tant une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'opération, du travail de préparation du sol, d'ensemencement et de récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou pas utilisables pour un choix raisonnablement étendu de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENTENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.

- Les sols de cette classe ont des limitations graves qu'il ne convient pas de poursuivre à la production continue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des pratiques agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le drainage, l'ensemencement, les fauchages culturaux, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'ensemencement de ces sols.

CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES, INAPTES À PRODUIRE DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.

- Ces sols font partie des séries de sols de certaine puissance souterraine, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est pas possible de chercher à les améliorer à l'aide des pratiques agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces machines, ou que le sol ne se prête pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de naissance est trop courte.

CLASSE 7 - SOLS INUTILISABLES POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.

- Cette classe comprend aussi les rendus de roc nu, toute autre surface dépourvue de sol et les surfaces d'un trop petit pour figurer sur les cartes.

SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)

SOLS CLASSES

À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:

- C: Climat désavantageux - La précipitation n'est soit la base naturelle, soit la faible précipitation ou une mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.
- D: Mauvaise structure, perméabilité excessive, ou les deux à la fois - Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'ensablement est limitée.
- E: Dommages par l'érosion - Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
- F: Fertilité - Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.
- I: Inondation - Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
- M: Humidité - La faible capacité de rétention par l'eau, causée par des caractéristiques géométriques du sol, limite la croissance des plantes cultivées. On ne peut travailler avec la sécheresse au climat.
- N: Salinité - La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.
- P: Pierres - Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de récolte.
- R: Sol mince sur roche consolidée - La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.
- S: Limitations du sol - Présence de deux des sous-classes DJ, M et N ou davantage.
- T: Relief défavorable - La déclivité ou le modèle du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.
- W: Excès d'humidité - L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit, mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement d'eau provenant d'endroits voisins.
- X: Limitations peu graves mais cumulatives - Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causée par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. C est une sous-classe complexe toujours soit en la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe dans une sous-région (climatique).

SYMBOLES

Les chiffres indiquent les classes de possibilités.

Les lettres placées à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un hectare de 10.

Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes, c'est-à-dire les limitations.

EXEMPLES :

4^T - Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la perméabilité.

2^I 4^P - Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la perméabilité. Une et l'autre occupent la même partie du terrain.

N.B. La lettre placée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du numéro. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée en premier.

irda Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole

Édition :
 Cartographie, IRDA
 2700 rue Émile
 Québec, P.Q.
 G1P 3W5
 Tél.: 418-643-2380
 www.irda.qc.ca

Échelle : 1:20000

0 400 800 Mètres

Échelle des courbes de niveau 10 mètres

Projection universelle de Mercator Modifiée (MTM)
 Surface de référence ellipsoïdale (GRS80)
 Système de référence géodésique Datum nord-américain 1983 (NAD 83).

Topographie : Service de la cartographie, Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
 Possibilités d'utilisation agricole: Documents originaux: Inventaire des Terres du Canada, ARDA, 1:50 000, 1969
 Acquisition sous forme numérique: Département de la cartographie, IRDA.
 Cette carte a été réalisée à l'aide du logiciel GISMA (Gestion Intégrée des Ressources en Milieu Agricole) développé par la Direction des Ressources Informatiques du MAPAQ.

3180201

Produit